

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE

AVIS n°2019-07

Date : 04/04/2019	Dérogation espèces protégées – Suivi de ponte des tortues marines sur la plage de Saziley par l'association Les Naturalistes de Mayotte	Vote : à la majorité des membres
-------------------	--	----------------------------------

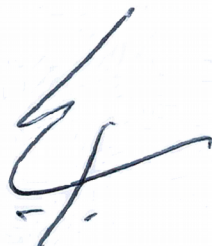
Saisi pour avis le 5 mars 2019 par les services instructeurs de la DEAL Mayotte, le CSPN a obtenu un consensus à la majorité de ses membres dans le délai de saisine qui lui est imparti, concernant la demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées relative à la mission de suivi de ponte des tortues marines sur la plage de Saziley, menée par l'association Les Naturalistes de Mayotte dans le cadre d'un stage de février à juin 2019.

En conséquence, l'avis du CSPN est favorable.

Avis n°2019-07 :

Le Conseil scientifique du patrimoine naturel de Mayotte émet un avis favorable à la mission de suivi de ponte des tortues marines sur la plage de Saziley par l'association Les Naturalistes de Mayotte.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam